



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-04) REMISE GRACIEUSE DE DETTE DE LOYER

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles de la comptabilité publique qui autorisent l'octroi d'une remise gracieuse de la dette;

Vu le recours gracieux déposé le 29 janvier 2023 par Madame Sandrine LEFEVRE, demandant l'annulation de sa dette, d'un montant de 7 493,21€ relatif à des arriérés de loyers ;

Considérant qu'au vu des difficultés financières liées à une situation humaine, sociale et de santé complexe, de la dynamique de parcours aujourd'hui engagée et des faibles ressources actuelles;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 13 mars 2023,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde la remise gracieuse du solde de sa dette de loyer à Madame Sandrine LEFEVRE, soit 7 493,21€;

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé